

Postulat : Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires

Lausanne prône la mobilité douce et verte depuis de nombreuses années et met en place diverses mesures pour la favoriser. Pour pallier la voiture, le vélo fait partie des moyens de transport de mobilité douce privilégiés. Il prend peu de place et offre à son utilisateur la possibilité de faire de l'exercice physique régulièrement. Lausanne soutient cette mobilité par diverses actions, telles que la création de places de parc à un taux de 40 par an, l'aménagement de pistes cyclables et la subvention de l'achat de vélos électriques.

Le vélo traditionnel ne trouve, cependant, preneur que par une partie de la population, tant les pentes de Lausanne sont ardues. Vélos et trottinettes électriques sont des alternatives intéressantes qui ont vu un accroissement d'utilisateurs ces dernières années. Elles restent, cependant, une mobilité semi-verte puisque l'énergie électrique dont ces deux-roues dépendent ne provient qu'en partie de sources d'énergies renouvelables. L'usage des deux-roues électriques est aussi réduit par le risque de se faire voler l'engin, dû au manque de stations de parage munies de câbles en acier pour cadenasser le véhicule.

Ce postulat propose de développer des stations de recharge par le solaire pour deux-roues électrique. Il s'inspire de systèmes similaires développés en France ces dernières années, voir Figure 1. La recharge se fait par induction et peut recharger vélos, trottinettes et chaises roulantes électriques. Des panneaux solaires couvrent le toit de la station de recharge.

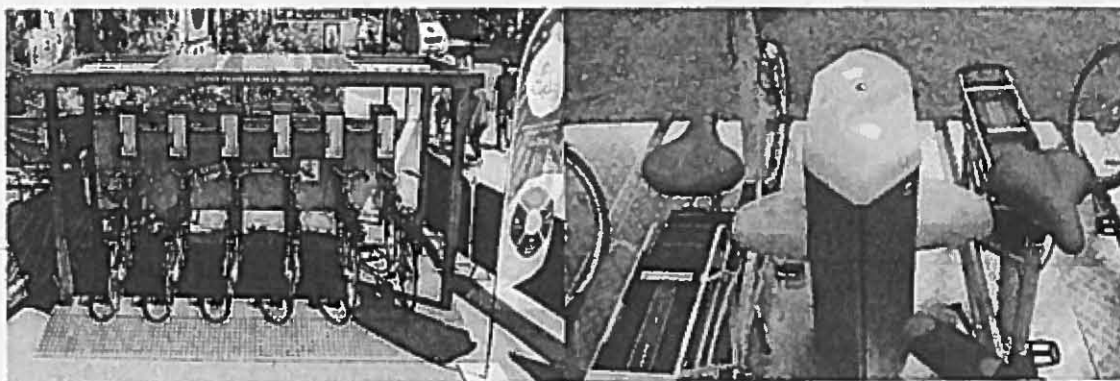


Figure 1: (Droite) Station solaire de recharge pour vélo crée par la société Cyclez à Rolland Garros ; (Gauche) méthode de recharge par induction vélos électrique proposée par la société ClipandBike.

Pour s'insérer dans le paysage urbain et participer à l'utilisation des vélos au sens large, il serait avantageux que les stations permettent aussi d'accrocher des vélos standards, non électriques, pour offrir un abri à ces derniers.

Alors qu'il existe des solutions commerciales (voire référence en Figure 1), ces stations pourraient peut-être aussi être développées au travers d'une collaboration avec les laboratoires de l'EPFL qui développent des solutions solaires, tel que le LESO.

Si les coûts de mise en place ne pouvaient être couverts par le fonds pour l'efficacité énergétique, on pourrait envisager un système de collectivité avec une faible contribution par membre de la collectivité. Etre membre de cette collectivité donnerait accès gratuitement aux stations de recharge pour ceux qui en seraient munis et qui se verrait recevoir un RFID tag à placer sur leur vélo.

Les postulants invitent donc la municipalité à explorer la possibilité d'installer des stations de recharges solaires pour deux-roues électriques.

Lausanne, 5 décembre 2017

Aude Billard


Karine Roch